

BETA MiniTrial Electric 20''

Vous êtes adhérent au Trial Club de Châteauneuf et vous souhaitez, pour votre enfant ou un de vos proches, utiliser la moto électrique de marque Beta (modèle Minitrial Electric 20'') que possède le Club.

Comment faire ?

1. Prenez connaissance du document en page suivante (conditions de mise à disposition, engagement de vous-même et du TCC, participation financière,...) .
Ce document sera complété et signé le jour de la mise à disposition.
2. Envoyez un mail à Trial.Chateauneuf@Gmail.com en précisant le jour et l'heure de votre réservation.
3. Le TCC vous confirmera par réponse à votre mail la disponibilité (ou non) de la mini-moto.
4. Imprimez et complétez la fiche de prêt ci-dessous
5. Rendez-vous le jour J sur le terrain du Sorbier, avec la fiche de prêt, pour mise à disposition de la mini-moto.

Fiche de prêt de mini moto électrique

Le Trial Club de Châteauneuf (dénommé TCC) met à disposition de ses membres (dénommé adhérent), moyennant une participation financière aux frais d'entretien, une moto électrique de marque Beta (modèle Minitrial Electric 20").

Les conditions du prêt :

- Le TCC s'engage à fournir une moto en parfait état de fonctionnement, avec une batterie chargée à 100%.
- La moto est assurée en RC (dommages subit par un tiers à l'occasion d'un accident dans lequel le véhicule est impliqué) par le TCC.
- Le prêt est exclusivement réservé aux adhérents du TCC, à jour de cotisation, pour la période en-cours.
- En cas de demande multiple, le premier demandeur sera retenu.
- L'utilisation de cette moto est exclusivement réservée aux enfants de 8 à 12 ans, sur le terrain du TCC..
- L'utilisation est faite sous l'entière responsabilité de l'adhérent.
- L'adhérent s'engage à veiller à une utilisation « normale » de la mini moto.
- La casse/dégradation du matériel est à la charge de l'adhérent.

Participation aux frais :

Le montant de la participation financière demandée est de (*cocher la case choisie*):

- 10€ pour une heure
 25€ pour une demi-journée dans la limite d'une décharge complète de la batterie

Important

L'adhérent déclare être informé qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que l'enfant est couvert par une assurance en cas de dommages corporels qu'il pourrait subir.

Le soussigné décharge le TCC ainsi que la municipalité et les propriétaires des terrains de toute responsabilité en cas d'accident ou incident où il peut être impliqué.

NOM et Prénom de l'adhérent :

NOM et Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

L'Adhérent	Le représentant du TCC
Date	Nom
Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)	Signature